



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_116

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : projet de forage AEP commun avec la commune des Salelles

Monsieur le Maire rappelle les problèmes rencontrés cet été sur les ressources en eau potable notamment sur la commune des Salelles. Afin de sécuriser son alimentation en eau potable la commune des Salelles souhaite étudier les différentes potentialités envisageables. Compte tenu des difficultés du même ordre existantes sur le puits du Villard, il est envisagé d'associer la commune de Chanac à ce projet.

Il indique qu'une réunion s'est tenue le 23 septembre avec Monsieur Sobléchero du SATEP (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des ouvrages d'Eau Potable) qui préconise la mise en place d'un schéma directeur à l'échelle de la vallée du Lot (Cultures, Esclanèdes, Chanac, Les Salelles). Dans cette optique, et afin de pouvoir consulter des bureaux d'étude, le SATEP va établir le cahier des charges techniques, la rédaction des pièces administratives serait confiée à Lozère Ingénierie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une consultation conjointe avec la commune des Salelles, d'un bureau d'étude (associé à un hydrogéologue) dont la mission consistera en la coordination des études dans le cadre de la recherche d'une ressource en eau potable complémentaire par captage dans la nappe d'accompagnement du Lot pour le renforcement et la sécurisation des captages existants sur la nappe du Lot et/ou autres scénarios (interconnexion de réseaux avec le SIAEP du Causse de Sauveterre, interconnexion de réseaux avec les communes voisines).

RAPPELLE que le cas échéant, la démarche de recherche d'un site d'exploitation d'une nouvelle ressource en eau constitue la première étape. Il sera ensuite nécessaire d'engager des essais de reconnaissance de pompage et de régulariser la nouvelle ressource en eau.

PRECISE que ce projet pourrait bénéficier d'aides financières du Département, de l'Agence de l'Eau et éventuellement de la DETR.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à Monsieur Lafourcade, Adjoint au Maire, pour lancer la consultation, solliciter l'ensemble des financements possibles et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	